



Vers la qualification de Maître d'Apprentissage

Depuis le 1er juillet 2007, le dispositif des aides régionales au développement de l'apprentissage a évolué. Parmi les aides régionales à l'égalité des chances se trouve celle sur la Qualification des Maîtres d'Apprentissage. D'un montant de 400 euros/an pour le contrat considéré, elle sera attribuée à l'exploitation à laquelle le maître d'apprentissage est rattaché et sous certaines conditions déclinées en 10 points. Parmi celles-ci figure une formation d'une durée minimum de 2 jours.

Objectifs

- Développer la qualité de la fonction tutorale
- Préparer les tuteurs à mieux appréhender les différents rôles et fonctions à assumer durant la période de formation d'un apprenti

Contenu

- Connaissance de l'environnement législatif du travail et des métiers du secteur agricole
- L'accueil et l'intégration d'un jeune apprenti dans l'entreprise
- Prévention des risques et sécurité sur l'exploitation
- La transmission des savoir-faire
- L'évaluation

Méthodes et pédagogie

- Exposé
- Jeux de rôle, mises en situation
- Questions/réponses et cas concrets



Durée
2 jours



Dates
20 mars 2012
27 mars 2012
2ème session prévue en novembre 2012



Lieu
Hyères



Public concerné
Tuteurs salariés ou non au sein des entreprises accueillant des Apprentis



Intervenants
René CALVELLI
Chef du Service Formation-Installation – CA83
Hélène BEUNON - Préventeur MSA Provence-Azur
Noel QUIPOURT - Inspecteur du Travail DIRECCTE
Xavier DUBUS - Directeur de CFA de Hyères



Frais pédagogiques
Contributeurs VIVEA (Agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires) : pris en charge

Autre public : 196,00 €



Frais de repas
à la charge des participants

Responsable du stage
Cécile BRUNO
04.94.12.32.82 - cecile.bruno@var.chambagri.fr

Bulletin d'inscription à la formation Vers la qualification de Maître d'Apprentissage

Nom : Prénom :

Entreprise :

Adresse :

Tél. : Fax :

Email

● **0 euros si je suis :**

- exploitant agricole, cotisant solidaire, conjoint collaborateur participant aux travaux, aide familial
- entrepreneurs du paysage relevant de la MSA

● **196 euros si je suis :**

- salariés
- autres publics :

M'inscrit à la formation « Vers la qualification de Maître d'Apprentissage »

- le 20 et 27 mars 2012
- novembre 2012

Je joins mon règlement de À l'ordre de l'Agent Comptable et je le retourne à
Chambre d'Agriculture du Var
Service Formation-Installation
727, avenue Alfred Décugis
83400 Hyères
Tél : 04 94 12 32 82
Fax : 04 94 12 32 80
Email : formation@var.chambagri.fr

Signature,